

### Publics visés :

**Entreprises** : Employeurs en activité, Futur employeur, Ressources Humaines, Comptables, Salariés Désignés Compétents en Prévention des Risques Professionnels ou toutes personnes chargées de mettre en œuvre ou de contribuer à l'Évaluation des Risques Professionnels (EvRP).

**Collectivités** : Elus, agents d'EPCI, Agents communaux, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.

**Accessibilité** : Session accessible aux personnes en situation de handicap

**Pré-requis** : Néant.

### Objectif :

- Être capable de mettre en œuvre en place son Document Unique d'évaluation des risques professionnels en choisissant ou en construisant sa propre méthode avec des notions de base primordiales.

### Contenu :

- Les Réglementations.
- L'objectif du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.
- L'implication des acteurs de l'entreprise.
- La présentation de différentes méthodes de rédaction du Document Unique.
- Le choix ou construction d'une méthode personnelle.
- Le travail sur son propre Document Unique sous forme d'atelier personnel.

### Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

**Durée** : 2 jours non consécutifs. (4 x 0,5 jour en formation à distance)

**Suivi** : Émargement collectif et individuel.

### Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

**Dates** : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

**Lieu : Formation Intra** : l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

**Formation Inter** : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

**Formation FOAD** : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE

Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : [afs.prevention@orange.fr](mailto:afs.prevention@orange.fr)

SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

Enregistré sous le numéro 84 63 04889 63. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat



«La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**»